Référentiel du Comité Territorial de NORMANDIE de Rugby

Règlement Territorial



Règlement du Championnat Territorial du Comité de NORMANDIE de

Rugby à 5

des 18 ans et plus Saison 2014 - 2015

Édition du 20-02-2015

Version n°01

1

CRT NDIE 01/2015

Émetteur : Commission des Epreuves

Sommaire

Preambule	4
OBJET	4
PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	5
ARTICLE N° 1 - CLUBS OU ASSOCIATIONS INVITES POUR LA SAISON 2014 – 2015	5
ARTICLE N° 2 - PARTICULARITES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NORMANDIE D	
ARTICLE N° 3 - DECOMPTE DES POINTS	6
ARTICLE N° 4 – OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES CLUBS OU ASSOCIATIONS	
DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NORMANDIE	7

Préambule

Depuis plusieurs années la Fédération Française de Rugby s'est engagée dans un développement structuré et national de nouvelles formes de jeu afin de poursuivre sa croissance. Pour ce faire, elle a obtenu une délégation Ministérielle en 2008 pour la discipline du Rugby à 5.

Compte tenu de l'accès facile et sécurisé de sa pratique, le Rugby à 5 présente un fort potentiel en termes de nouveaux licenciés. Il ouvre la pratique du rugby à un large public. Enfin, cette nouvelle discipline permet de découvrir le rugby, de compléter la saison, de pratiquer sur des espaces non exploités à ce jour.

Qu'est-ce que le Rugby à 5 ? C'est une pratique :

- Connue et jouée par tous
- Spectaculaire, ludique, d'évitement, de passes
- · Sans contact et hyper active
- Mixte
- à effectif réduit et modulable

Objet

Le Championnat Territorial de Rugby à 5 des 18 ans et plus (mixte) est articulé autour des départements composant la région Normande perimetre du comité territorial.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Composition des équipes : seuls les licenciés FFR peuvent y participer (« licence compétition », « licence loisir » ou « licence nouvelle pratique »). Chaque équipe correspond à un club. Le titre de champion de Normandie et de champion de France ne peut être décerné qu'à une association affiliée.

3 Catégories :

- Catégorie « + de 35 ans »
- Catégorie « + 18 ans Mixte » (minimum 2 femmes sur le terrain durant la rencontre)
- Catégorie « Open Hommes » (plus de 18 ans)

Formules de tournoi

Le temps de jeu conseillé sur la journée est de 80 minutes maximum par équipe.

Chaque équipe réalise le même nombre de matches.

En fonction du nombre d'équipes par catégorie, on peut définir le nombre de matches par équipe et ainsi découper les 80 minutes par le nombre de matches sur la journée.

En fonction du type de tournoi, il est possible, à l'appréciation de l'organisateur, de mettre en place une « consolante ».

Exemple type de formule : 16 équipes engagées avec mise en place d'une consolante : on organise 4 poules de 4 équipes. Les deux premières sont qualifiées en phase finale « principale » et les deux dernières de chaque poule en phase finale « consolante ».

Quoi qu'il arrive, chaque équipe joue 6 matches dans le tournoi. Cela permet de réaliser un classement des équipes allant de 1 à 16.

Chaque équipe joue alors 3 matches le matin et 3 matches l'après-midi.

Les matches de poules durent 2 x 6 minutes et ceux des phases finales 2 x 7 minutes.

Principes de jeu et règles

(les règles sont contenus dans Rugby digest compétitions rugby à 5 sur le site www.ffr.fr)

Rugby à 5 (5 joueurs + 5 remplaçants : remplacements illimités) - Contribution à l'arbitrage : des arbitres officiels peuvent être désignés pour la compétition. Sinon, chaque équipe fournit deux arbitres pour toute la durée du tournoi, ils arbitreront lorsque leur équipe ne joue pas.

Voici un tableau synthétique de rappel des règles

La marque

- → Aplatir le ballon sur ou derrière la ligne d'essai avec toute partie du corps entre le cou et la ceinture.
- → Chaque essai vaut 1 point.

Le hors-jeu

- → Sont hors-jeu:
- Les partenaires du porteur du ballon placés en avant de celui-ci par rapport à la ligne de ballon mort adverse.
- Lors d'un toucher, les joueurs placés devant le dernier pied des joueurs concernés par le touché.
- → Le toucher arrière est interdit.

Droits et devoirs du joueur

- → Tout joueur peut courir, attraper et lancer la balle en arrière sur tout le terrain et marquer en aplatissant la balle.
- → Tout joueur peut empêcher de marquer en s'opposant à l'adversaire, en le touchant à 2 mains, des hanches aux épaules.
- → Le jeu au pied est autorisé si la balle est reprise sans rebond par le botteur ou un partenaire en jeu.
- → Coup d'envoi : coup de pied libre d'au moins 5 mètres restant sur le terrain. Après essai, l'équipe qui a marqué, engage. Sanction : pénalité au centre pour l'adversaire. L'équipe qui engage ne peut avancer que lorsque le ballon est saisi ou bloqué du pied par l'équipe adverse.
- → Ballon tombé au sol : balle à l'adversaire.
- → Jeu déloyal : pénalité pour l'équipe non fautive et changement du joueur fautif.

Le toucher

- → A deux mains simultanément entre les épaules et les hanches.
- → Le joueur touché doit immédiatement poser le ballon au sol.
- → Le touché et le toucheur doivent rester au contact d'au moins une main et ne peuvent rejouer, comme les autres défenseurs, que lorsque le relayeur se saisit du ballon ou court 5 mètres.
- → Le nombre de toucher est illimité.
- → REFUS DE JEU : Une équipe qui, par son absence d'initiative (jeu systématique en pick and go, par exemple...) montrerait un comportement contraire à l'esprit sportif, serait avertie puis sanctionnée par les arbitres (cf. Jeu déloyal).

Article n° 1 - Clubs ou Associations invités pour la Saison 2014 – 2015.

Attention, les licenciés, « compétition » et « loisirs », majeurs peuvent participer. Il ne pourra y avoir d'équipes composées et réunissant des joueurs issus de plusieurs clubs ou associations.

Les clubs non inscrits dans la compétition à XV ou mis en sommeil pourront s'incrire sous réserve d'avoir au moins 10 licenciés « compétitions » ou « loisirs » validés à la date du 1^{er} mars 2015.

Chaque club ou association pourra inscrire plus d'une seule équipe dans la compétition. Tous les clubs ou associations du Comité Territorial de Normandie de Rugby sont inscrits automatiquement pour participer à ces Championnats pour au minimum une équipe.

Les clubs ou associations non intéressés par ces championnats pourront se retirer par courrier simple ou courriel à destination du comité. Ils n'encoureront alors aucune sanction financière, adminstrative ou sportive.

Ils devront signaler leur volonté de ne pas s'engager dans la compétition au comité avant la date du 15 Avril 2015.

Une semaine avant la date indiquée, un ultime courriel du Comité Territorial rappelant les conditions de retrait de la compétition sera envoyé à tous les clubs (inscrits et non-inscrits).

Au-delà de ces dates, tout retrait de la compétition (annoncé ou non) sera considéré comme un forfait simple. (cf. règlement FFR : barème des sanctions)

Article n° 2 - Déroulement du Championnat

Le championnat verra s'opposer des équipes de clubs ou associations du comité de normandie. Les clubs en sommeil ou ne s'étant pas engagé dans le championnat à XV sont autorisés à s'engager. (Cf Art.1 du présent règlement)

Les 3 Catégories « + de 35 ans », « + 18 ans Mixte » (minimum 2 femmes sur le terrain durant la rencontre) et « Open Hommes » (plus de 18 ans) feront leur propre tournoi. Un joueur ne poura pas être inscrit dans plusieurs catégories le même jour.

Le nombre de tournoi sera en fonction du nombre de clubs engagés. Toutefois le nombre d'engagés par tournoi ne pourra être inférieur à 8 et supérieur à 16.

2.1 1ère journée qualificative

La 1^{ère} journée se déroulera le dimanche 03 mai 2015.

Pour la première journée, en fonction du positionnement des clubs potentiellement qualifiés, des sites sont pre-retenus autour de villes importantes et/ou préfectures de nos 5 départements normands.

Il s'agit de:

Lisieux, Caen et Vire pour le calvados;

Bernay, Les Andelys et Evreux pour l'Eure;

St Lo, Granville et Cherbourg pour la Manche;

Alençon, L'Aigle et Flers pour l'Orne

Dieppe, Le Havre et un site de la métropole Rouennaise pour la Seine Maritime.

Ces clubs peuvent refuser cette désignation par courriel au comité, un autre choix sera alors effectué parmi les clubs du département de référence.

Le règlement applicable, lors de l'ensemble des tournois, est celui de la FFR.

Un arbitre sera désigné par tournoi suivant leur disponibilité par le DTA pour superviser le deroulement des rencontres et l'arbitrage par des joueurs désignés par équipe en début de tournoi.

A la fin du Tournoi après émargement de la feuille récapitulative l'arbitre signalera, si besoin, les cartons jaunes et/ou rouges dans un rapport complémentaire.

Un dirigeant de ces clubs ou associations retenus sera désigné responsable du tournoi.

Chaque équipe remplira sa feuille de match (annexe 1) et y consignera ses résultats. A la fin du tournoi les feuilles seront émargées par les différents interlocuteurs et transmises, par le responsable du tournoi au Comité de Normandie par le moyen le plus adapté (Courrier, mail, ...).

En cas d'égalité de points l'ordre de classement des clubs sera défini selon l'annexe 3 du présent règlement.

Le comité pourra repécher une équipe pour pallier à un forfait ou un retrait voire pour compléter la phase suivante.

A l'issue de ce tournoi, les 5 premiers de chaque tournoi seront qualifiés pour la deuxième journée qualificative qui aura lieu le dimanche 10 Mai.

2.2 Seconde journée qualificative

La seconde journée se déroulera le dimanche 10 mai 2015.

Elle sera organisée sous la forme de 5 tournois départementaux avec les clubs qualifiés lors de la 1ère journée qualificative. Le lieu des tournois de la seconde journée sera le chef lieu de département.

Le comité pourra repécher une équipe pour pallier à un forfait ou un retrait voire pour compléter la phase suivante.

A l'issue de ce tournoi, les 3 premiers de chaque tournoi seront qualifiés pour les finales qui auront lieu le dimanche 17 mai.

Article n° 3 – Les Finales.

Les finales se dérouleront dans un club ou association ayant fait savoir au Comité Territorial son désir d'accueillir ces compétitions. Le site sera désigné par le Bureau Directeur du comité. Seul les clubs disposant de 2 terrains sur le même site pourront candidater.

Les finales 2015 aura lieu le dimanche 17 mai 2015.

Sur une journée les clubs ou associations finalistes de chaque catégorie distincte seront regroupés en quatre poules de 4 clubs et disputeront une compétition type championnat (chaque équipe se rencontre).

Le tirage au sort des poules sera éfffectué par un représentant du comité en présence d'un responsable de chaque équipe une ½ heure avant le 1^{er} coup d'envoi.

A l'issue de ces quatres poules un classement de chaque poule sera établi.

Est déclaré Champion Territorial de Normandie de RUGBY à 5, le vainqueur de cette finale.

Le champion de Normandie représentera le comité aux championnats de France qui se dérouleront à Argeles Gazost (65) les 6 et 7 juin 2015.